

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 04/11/2024 - 26034 - 2012 B 04385 - 790 229 793 - 2J AUDIT CONSEIL SAS

2J AUDIT CONSEIL  
SAS au capital de 10 000 €  
Siège social : Espace Valentine Bât C, 1 montée de St Menet – 13011 MARSEILLE  
RCS Marseille 790 229 793

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt et le premier novembre à huit heures trente, les associés de la SAS 2J AUDIT CONSEIL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, Espace Valentine Bât C, 1 montée de St Menet – 13011 MARSEILLE, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy JABBOUR, président.

Le président constate que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc valablement réunie et apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de la gérance,
2. le texte des résolutions.

Il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus énoncés, à l'exception de l'inventaire, ont été communiqués et tenus à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du président et nomination d'un président en remplacement.
- Pouvoirs à donner.

Puis il donne lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA GERANCE

"Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous soumettre la démission du président et vous présenter le président que nous vous proposons en remplacement.

Le président"

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Après plusieurs observations, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, réunissant la totalité des actions, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge en tant que de besoin au président et approuve et ratifie les convocations verbales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission de Monsieur Jérémy JABBOUR de ses fonctions de président, à compter de ce jour.  
En remplacement, l'assemblée générale nomme en qualité de président pour une durée indéterminée, la SARL 2J, RCS MARSEILLE 891 134 488, 1360 chemin des baraques 13360 ROQUEVAIRE, représentée par son gérant Monsieur Jérémy JABBOUR.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie pour effectuer les formalités requises par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents.

